

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-PRÉFECTURE DE TORCY

## Demande d'acquisition de la nationalité française par décret

### CONDITIONS DE RECEVABILITE

- Vous avez **plus de 18 ans**
- et  Vous possédez **un titre de séjour enregistré à votre adresse dans l'arrondissement de Torcy ou de Provins**  
sauf si vous êtes ressortissant(e) UE, Suisse, Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen : vous devez posséder une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité
- et  Vous justifiez d'un séjour régulier en **France pendant les cinq années précédant le dépôt de votre demande**
  - ↳ **délai réduit à deux ans** si vous avez suivi avec succès deux années d'études supérieures dans un établissement français
  - ↳ **délai de cinq ans supprimé si :**
    - vous étiez Français(e) mais ne l'êtes plus et souhaitez le redevenir (réintégration)
    - ou  vous êtes ressortissant(e) d'un pays dont l'une des langues officielles est le français : le français est votre langue maternelle ou vous avez été scolarisé(e) au moins cinq ans dans un établissement enseignant en langue française
    - ou  vous êtes réfugié(e)
    - ou  vous avez accompli des services militaires dans l'armée française
- et  Vous **justifiez d'un niveau de connaissance de la langue française** en produisant soit un diplôme français soit une attestation délivrée par un organisme agréé

Si vous pensez remplir ces conditions, il vous faut rassembler les documents de la liste des pièces à fournir et **adresser le dossier uniquement par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :**

**Sous-préfecture de Torcy**  
Naturalisations  
7 Rue Gérard Philippe  
77200 Torcy

La **légalisation** ou l'**apostille** des pièces d'état civil est requise pour certains pays. Cette procédure vise à garantir leur authenticité en apposant un cachet au dos de la pièce. Pour obtenir la légalisation ou l'apostille, vous devez vous adresser au consulat en France du pays où l'acte a été émis : il vous indiquera la démarche à suivre.

Pour toute question, vous pouvez envoyer un message électronique à l'adresse suivante:

[sp-naturalisation-torcy@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:sp-naturalisation-torcy@seine-et-marne.gouv.fr)

Si votre dossier est complet, vous serez convoqué(e), par courrier, pour un rendez-vous à la sous-préfecture de Torcy.

**ATTENTION : Tout dossier incomplet sera renvoyé.**

## LISTE DES PIECES A FOURNIR

Les documents demandés dans les rubriques suivantes sont à classer impérativement dans cet ordre

### 1. PIECES GENERALES

- 2 exemplaires originaux du formulaire « demande d'acquisition de la nationalité française », à télécharger dans la rubrique « Démarches administratives » du site [www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr), à compléter, dater, signer
- et  La charte des droits et devoirs du citoyen français, à télécharger dans la rubrique « Démarches administratives » du site [www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr), à imprimer, lire et signer
- et  4 photographies d'identité
- et  2 enveloppes affranchies au tarif en vigueur (20 grammes)  
+ 1 enveloppe « lettre suivie » prêt-à-poster (500 grammes)
- et  55 euros en timbres fiscaux (à acheter dans un bureau de tabac ou auprès des services fiscaux)  
*En cas de demande groupée, vos enfants mineurs n'ont pas besoin de fournir de timbres fiscaux*
- et  Copie de votre carte de séjour recto verso en cours de validité délivrée dans l'arrondissement de Torcy ou de Provins et à la bonne adresse, sauf si vous êtes ressortissant(e) de l'UE
- et  Copie de votre passeport (les 2 premières pages + les pages sur lesquelles figure un tampon ou/et un visa)
- et  Photocopie de la décision portant sur une précédente demande de naturalisation le cas échéant

### 2. CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANCAISE

- Diplôme français de niveau supérieur ou égal au brevet des collèges, délivré en France ou par une école française à l'étranger ou diplôme d'études en langue française (DELF) (photocopie)
- ou  Attestation de connaissance de la langue française délivrée depuis moins de 2 ans par un organisme doté du label « Français Langue d'Intégration » ou par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur (le Centre International d'Etudes Pédagogiques, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, l'Université de Cambridge ou l'Education testing service) (original)

#### **Cas particuliers :**

- vous souffrez d'un handicap
- ou  vous avez 60 ans ou plus
- ou  vous possédez un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en langue française dans un pays membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (joindre au dossier la copie du diplôme)  
↳ vous pouvez ne pas fournir ce diplôme ou cette attestation mais votre niveau de français oral sera évalué lors de votre rendez-vous à la sous-préfecture
- ou  vous êtes réfugié(e)/apatride, vous avez plus de 70 ans et vivez en France depuis plus de 15 ans  
↳ vous n'avez pas à prouver votre connaissance de la langue française et votre niveau de français oral ne sera pas évalué lors de votre rendez-vous à la sous-préfecture

### 3. PIECES D'ETAT CIVIL (original et photocopie)

- Copie intégrale de votre acte de naissance établie par les autorités d'état civil de votre lieu de naissance et dans la langue officielle du pays (*ou certificat délivré par l'OFPRA si vous êtes réfugié(e)*)  
 Légalisation     Apostille
- et  Traduction de l'acte de naissance par un traducteur assermenté ou par le consulat si l'acte n'est pas en français
- et  Jugement supplétif de naissance s'il est mentionné dans l'acte de naissance (obligatoire s'il n'est pas mentionné mais que la naissance a été déclarée après un délai de 30 jours)
- et  Extraits d'acte de naissance ou de mariage ou de décès des parents ou tout autre document justifiant de leur identité (seulement la photocopie)
- et  Si vous avez changé de nom, document justifiant la modification du nom

#### **Vous êtes marié(e)**

- Copie intégrale de l'acte de mariage établi par les autorités d'état civil du lieu de mariage (*ou certificat délivré par l'OFPRA si vous êtes réfugié(e)*)  
 Légalisation     Apostille
- et  Traduction de l'acte de mariage par un traducteur assermenté, si l'acte n'est pas en français
- et  Si mariage(s) antérieur(s), les actes originaux de mariage et de divorce
- et  Si mention d'un régime polygamique dans l'acte, la preuve de la renonciation à ce régime

**Vous êtes séparé(e), divorcé(e), remarié(e)**

- Décision de séparation de corps ou ordonnance de non conciliation
- et  Jugement de divorce
- et  Traduction du/des acte(s) de divorce par un traducteur assermenté si l'acte n'est pas en français

**Vous êtes veuf(ve)**

- Acte de décès du conjoint
- et  Traduction de l'acte de décès par un traducteur assermenté, si l'acte n'est pas en français

**Vous avez conclu un PACS**

- Attestation établie par le greffe du tribunal de votre lieu de naissance, ou du tribunal de Grande Instance de Paris si vous êtes né(e) à l'étranger
- et  Copie de la carte de séjour ou carte nationale d'identité française de la personne avec laquelle vous vous êtes pacsé(e)

**Vous avez des enfants mineurs**

- Copies intégrales des actes de naissance des enfants (si nés à l'étranger :  Légalisation  Apostille)
- et  Si divorce, jugement attribuant la garde de l'enfant
- et  Si adoption, jugement d'adoption ou kafala
- et  Acte de décès de l'enfant le cas échéant
- et  Traduction du/des actes par un traducteur assermenté, si l'acte n'est pas en français

**4. SITUATION FAMILIALE (photocopie)**

- Copie de la carte de séjour ou de la carte nationale d'identité du conjoint ou concubin s'il ne s'associe pas à la demande, son dernier avis d'imposition et les 3 derniers bulletins de salaire
- et  Certificats de scolarité pour l'année en cours et mentionnant l'adresse de l'enfant (original)
- et  Copie de la 1<sup>ère</sup> page et des pages où figurent les visites médicales et les vaccinations du carnet de santé des enfants non scolarisés (photocopie)

**5. DOMICILE (photocopie)****Vous êtes locataire**

- Contrat de bail du logement
- et  3 dernières quittances de loyer
- et  Dernier échéancier d'électricité

**Vous êtes propriétaire**

- Acte de propriété ou attestation notariale de propriété
- et  Dernière quittance d'électricité

**Vous êtes hébergé(e)**

- Attestation d'hébergement sur papier libre, écrite et signée par la personne qui vous héberge (original)
- et  Titre de séjour ou carte nationale d'identité de la personne qui vous héberge
- et  Quittance EDF et de loyer ou acte de propriété au nom de la personne qui vous héberge
- et  Justificatif officiel à votre nom et à l'adresse de la personne qui vous héberge (facture de téléphone portable, attestation de sécurité sociale, relevé d'identité bancaire, etc.)

**6. SITUATION PROFESSIONNELLE - RESSOURCES (photocopie)****Vous êtes salarié(e) ou avez été salarié(e) au cours des 3 dernières années**

- Contrat de travail en cours
- et  Attestation précisant le salaire, la date d'entrée et l'emploi occupé
- et  3 derniers bulletins de salaire
- et  Certificats de travail pour les 3 dernières années
- et  Si vous êtes intérimaire, historique des missions sur les 3 dernières années

**Vous êtes au chômage ou avez été demandeur(se) d'emploi au cours des 3 dernières années**

- Dernière carte d'inscription à Pôle emploi
- et  3 derniers avis de paiement de Pôle emploi
- et  Historique d'indemnisation par Pôle emploi sur 3 ans s'il y a eu d'autres périodes de chômage
- et  Attestation de versement du RSA si vous en bénéficiez
- et  Tout justificatif de l'activité professionnelle des 3 dernières années

**Vous êtes stagiaire de la formation professionnelle**

- Attestation de l'organisme mentionnant les dates de début et de fin de stage
- et  Dernier bulletin de rémunération

**Vous êtes artisan, commerçant(e) ou vous exercez une profession libérale**

- Extrait d'immatriculation au registre du commerce, des métiers ou de votre ordre professionnel (original)
- et  Statuts de la société et bilans financiers des 3 dernières années exercées
- et  Bordereau de situation fiscale délivré par le receveur principal (original)

**Vous êtes lycéen(e) ou étudiant(e)**

- 3 derniers certificats de scolarité (original)
- et  Si vous êtes boursier(e), attestation de bourse précisant le montant
- et  Si vous êtes pris(e) en charge par vos parents, leur titre de séjour ou carte nationale d'identité et leur dernier avis d'imposition
- et  Si vous êtes pris(e) en charge par vos parents et qu'ils se trouvent à l'étranger, un justificatif des versements précisant leur montant et leur périodicité
- et  Si vous travaillez, le contrat de travail et 3 derniers bulletins de salaire

**Vous êtes pris(e) en charge**

- Attestation sur papier libre mentionnant le montant et la périodicité de l'aide (original)
- et  Carte d'identité française ou carte de séjour de la personne qui vous prend en charge
- et  Dernier avis d'imposition, contrat de travail et 3 derniers bulletins de salaire de la personne qui vous prend en charge si elle se trouve en France

**Vous êtes retraité(e) ou pensionné(e)**

- Notification de pension de retraite ou d'invalidité avec le dernier bordereau de versement
- et  Notification des retraites complémentaires avec le dernier bordereau de versement

**Vous êtes invalide**

- Notification de la COTOREP ou de la CDAPH avec mention du taux d'invalidité
- et  Carte d'invalidité
- et  Justificatif de la rente d'invalidité (bordereau de versement de la pension ou de l'allocation)
- et  Attestation de travail en structure de travail protégé, le cas échéant, avec les 3 derniers bulletins de salaire

**Vous êtes titulaire de revenus mobiliers ou immobiliers en France ou à l'étranger**

- Déclaration datée et signée sur l'importance du patrimoine
- et  Attestation bancaire si le patrimoine procure des revenus
- et  Attestation bancaire précisant le montant et la périodicité des versements des revenus provenant de l'étranger

**7. ATTESTATION CAF (photocopie)**

- Dernière attestation de paiement de la caisse d'allocations familiales

**8. SITUATION FISCALE**

- Avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu des 3 dernières années (photocopie)
- et  Bordereau de situation fiscale modèle P237 à demander aux services du Trésor Public de votre lieu de résidence et portant sur le règlement des taxes et impositions des 3 dernières années (original)

**9. CASIER JUDICIAIRE ETRANGER (original)**

- Extrait de casier judiciaire étranger si vous vivez en France depuis moins de 10 ans (sauf si vous êtes arrivé(e) en France avant 18 ans ou si vous avez été déclaré(e) réfugié(e) ou apatride par l'OFPRA)
  - Légalisation
  - Apostille
- et  Traduction par un traducteur assermenté, si l'extrait n'est pas en français

**10. PIECES MILITAIRES**

- Document relatif à votre situation militaire si le service militaire est obligatoire dans votre pays
- et  Photocopie de la carte d'ancien combattant le cas échéant